

DECISION DU MAIRE

Référence 2024.00121
Direction en charge Affaires culturelles
Objet Opéra de Saint-Étienne – Contrat de mise à disposition du Grand théâtre Massenet à C'Kel Prod.

V I S A S

Le Maire de la Ville de Saint-Etienne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2122-18, L 2122-20, L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération n°357 du 27 novembre 2023 fixant le nombre d'Adjoints au Maire à 19,

Vu la délibération n°2020.00092 en date du 15 juillet 2020 telle que modifiée par la délibération n°2021.00003 du 25 janvier 2021, par laquelle le Conseil Municipal a chargé M. Le Maire par délégation de cette assemblée de prendre certaines décisions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'a autorisé à charger les adjoints et conseillers municipaux délégués de son choix à prendre les décisions pour lesquelles il a reçu délégation,

Vu l'arrêté du 24 mars 2023 portant délégation de fonction et de signature à **Monsieur Marc CHASSAUBENE**,

CONSIDERANT la demande de C'KEL PROD pour la mise à disposition du Grand Théâtre Massenet de l'Opéra de Saint-Étienne le vendredi 6 décembre 2024, aux fins d'y organiser le concert d'Alain Souchon, accompagné par Ours et Pierre Souchon à 20h00,

D E C I D E

Article 1

De signer la convention de mise à disposition du Grand Théâtre Massenet de l'Opéra de Saint-Étienne avec C'KEL PROD, le vendredi 6 décembre 2024.

Article 2

Cette mise à disposition est consentie en contrepartie du versement d'une redevance d'occupation d'un montant de 10.000 € HT, soit 12.000 € TTC. Cette somme sera réglée à la Ville de Saint-Étienne, sur présentation d'un titre de recettes, à la notification du contrat.

Article 3

La recette sera imputée sur le BP 2024, chapitre 75 – article 752.

Article 4

Il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 5

M. le Directeur Général des Services et M. le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Saint-Étienne, le 21/02/2024

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Marc CHASSAUBENE